



Offre mensongère de cortal consors

Par **toiine**, le **06/12/2008** à **16:39**

J'ai sous les yeux une publicité de la banque cortal consors qui garanti un placement de 6% pendant 6 mois, offre valable jusqu'au 29/12/08.

Je viens de las avoir en ligne : le taux change à partir de lundi (8/12/08) : 4% pendant 4 mois. Ont-ils le droit de changer ainsi ? le document n'est-il pas contractuel ? Ai-je un recours pour profiter de l'offre ?

Merci